



Chers membres du Conseil,

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le 6 avril 2021
de 17h30 à 19h
en visioconférence par Zoom**

Ordre du jour :

1. Calendrier relatif aux contrats doctoraux et modalités de vote
2. Point sur les formations doctorales
3. Point sur les comités de suivi individuels
4. Elections des représentants des doctorants au sein du Conseil
5. Examen des dossiers d'inscription 1ère année
6. Examen des dossiers « contrat doctoral handicap » (le cas échéant)
7. Prix de thèse de la ville de Nice
8. Questions diverses

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 6 avril 2021

Etaient présents en visioconférence : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Madame BELLONE Flora, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur LUPPI Philippe, Monsieur MEZAGUER Mehdi, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur VALLAR Christian, Madame WALLISER Elisabeth, Madame BASSITE Sarah, Madame BOISSELIER Pauline, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Madame YANG Xiaoxuan, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur BRUNO Olivier, Monsieur LATOUR Xavier,

Etaient excusés : Mme BARGEL Lucie, Madame MILLET-DEVALLE Anne, Monsieur MONIN Philippe, Monsieur REIS Patrice, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Monsieur DURAND Renaud, Monsieur CONTAL François, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

La réunion commence à 17h30.

1/ Calendrier relatif aux contrats doctoraux et modalités de vote

La campagne de recrutement des contrats doctoraux 2021-2022 débutera, comme chaque année, le 1^{er} juin.

Pour l'heure, la gouvernance n'a pas encore confirmé le nombre d'allocations décernées par école doctorale. Aussi, aucune précision n'a été faite sur le nombre de charges d'enseignement octroyé.

Pour autant, il devient impératif d'entériner un calendrier avec les dates clés du processus. Une fois adopté, un paramétrage sera opéré sur ADUM et les informations relatives seront diffusées sur le site web de l'école doctorale.

Madame BELLONE propose de définir les dates de manière collégiale.

Sont ainsi approuvées, à l'unanimité, les quatre dates phares, réparties comme suit :

- *Clôture dépôt des candidatures : 30 juin 2021*
- *Interclassement labos : 2 juillet 2021 (remontée classement des unités de recherche et des fiches de sélection à l'ED)*
- *Interclassement ED : 5 juillet 2021*
- *Audition : 12 juillet 2021*

Concernant les modalités de vote, Madame BELLONE indique d'ores et déjà sa volonté de poursuivre le schéma existant dont les rouages apparaissent comme solides. Pour autant et compte-tenu des enjeux soulevés par la campagne de recrutement des contrats doctoraux, une discussion sera tout de même engagée lors du prochain Conseil (autour de la mi-mai).

2/ Point sur les formations doctorales

Madame BELLONE félicite l'ancienne direction du travail accompli en la matière, notamment en ce qui concerne l'ouverture et la compilation des Masters aux doctorants. Elle se propose de finaliser le processus et de lancer son application concrète. Le CED du 1^{er} avril 2021 a été l'occasion de se pencher sur l'intégration des formations doctorales via ADUM, mais il demeure encore des incertitudes sur les catégories, l'assimilation concrète des mineures provenant des EUR (hors catalogue). En tant qu'encadrante, la directrice a pu relever et faire remonter à l'établissement que l'offre de formations via ADUM n'était pas des plus faciles d'accès. Aussi, il convient de noter que la gouvernance souhaite que la formation à l'éthique soit à nouveau ouverte et délivrée par l'établissement. Pour l'heure, les doctorants sont invités à suivre une formation en ligne, via l'application FUN MOOC. Enfin, il est proposé d'intégrer le passif des formations déjà effectuées sur ADUM afin de disposer d'une base saine d'ici la bascule sur 2021/2022. Ce travail sera réalisé par les gestionnaires de l'école doctorale durant le mois d'avril 2021.

3/ Point sur les comités de suivi de thèse individuels

Les phases de réinscription suivront le calendrier habituel (ouverture de la base ADUM 2021/2022 dès le début du mois de juin). Dès lors, les unités de recherche doivent commencer à planifier les comités de suivi individuel, en particulier pour les doctorants dits prioritaires (au-delà de la 3^e année de thèse). Idéalement, les entretiens doivent se tenir entre le mois de mai et la mi-juin afin que les doctorants puissent déposer leur dossier de réinscription sur ADUM. Compte tenu de la situation actuelle, il sera naturellement possible de réaliser ces comités par visioconférence.

4/ Elections des représentants des doctorants au sein du Conseil

Le mandat des représentants des doctorants au sein du Conseil de l'école doctorale arrive à terme en mai 2021. Le règlement intérieur de l'école doctorale mentionne que celui-ci dure deux ans et que cinq sièges sont à pourvoir. Le dispositif précise également les modalités de vote (en présentiel et à hauteur de deux procurations maximum). Or, compte-tenu du contexte sanitaire, cet aspect est incompatible et il serait préférable d'envisager un scrutin à distanciel et si possible, dans la limite d'une procuration. Madame BELLONE propose la date du 25 mai 2021 (heure à définir en début d'après-midi mais vote sur une plage horaire concise). Cela sera l'occasion d'effectuer une assemblée générale en amont afin de se présenter à l'ensemble des doctorants électeurs. Un entretien avec la direction juridique doit se tenir en fin de semaine afin d'amorcer un processus de modification plus global du règlement intérieur de l'école doctorale.

5/ Examen des dossiers d'inscription en 1^{ère} année

Deux dossiers d'inscription en 1^{ère} année de thèse sont portés à l'examen des membres du Conseil. Madame BELLONE les présente respectivement et émet deux propositions. L'un entre dans les critères de l'école doctorale, même si une absence de rang est notée. Il reçoit un avis favorable. Le second est quant à lui écarté, en raison de la faiblesse du dossier académique (moyenne et rang obtenus en M2 + note du mémoire insuffisants).

6/ Examen des dossiers « contrat doctoral handicap »

Aucun dossier n'a été remonté à l'école doctorale cette année. De ce fait, cette information sera communiquée à la MED.

7/ Prix de thèse de la ville de Nice

Pour faire suite au CED du 1^{er} avril 2021, il a été convenu qu'un prix serait décerné par école doctorale, basé sur l'excellence scientifique, pour un montant de 300 euros. Le nom du lauréat devra être transmis à la MED avant le 31 mai 2021. Étant précisé qu'il ne peut y avoir de cumul avec d'autres prix déjà décernés (pour rappel, cinq prix au total ont été octroyés dont quatre pour le prix DESPEG et un pour le prix Fondation UCA), il sera question d'examiner à nouveau les thèses proposées à l'automne 2020 (ne reste que 4 candidats potentiels). L'école doctorale se charge de les contacter dans les prochains jours afin de savoir s'ils veulent concourir ou non, auquel cas les pièces devront être remontées d'ici la mi-avril 2021. Les dossiers seront à nouveau communiqués aux membres du Conseil afin que le lauréat soit désigné lors du prochain Conseil.

8/ Questions diverses

La gouvernance sollicite les membres du Conseil sur la possibilité de faire évoluer les mentions de doctorat délivrées. Jusqu'à présent, seule une mention en droit est décernée sur le parchemin, sans tenir compte des sections CNU (de 01 à 03). Toutefois, il est précisé que la mention CNU apparaît sur l'attestation de réussite, tout comme sur le PV de soutenance. Il est donc demandé aux membres académiques des sections concernées de se positionner sur cet aspect. Un consensus est observé et s'articule sur le fait de suivre fidèlement les sections CNU. Seront ainsi remontées les mentions suivantes pour un passage en Conseil académique :

- *section 01 : Droit privé et sciences criminelles*
- *section 02 : Droit public*
- *section 03 : Histoire du droit et des institutions*
- *section 04 : Science politique*

- *section 05 : Sciences économiques*
- *section 06 : Sciences de gestion et du management*

Monsieur LATINA a émis le souhait d'étendre le partenariat existant entre l'école doctorale DESPEG et la faculté de Droit et de Science Politique au périmètre plus large de l'EUR Lexsociété. L'initiative consisterait à créer une revue dématérialisée, hébergée sur EPI-REVEL. Cette diffusion augmenterait la visibilité des positions de thèse, d'autant plus que la démarche s'effectuerait au fil de l'eau (un format trimestriel pourra être envisagé en lieu et place d'un format annuel). Jusqu'alors, la publication des comptes-rendus de thèse ne concernait que les thèses en droit et science politique. Grâce à la création de la revue, une extension est envisagée aux docteurs de GRM. La Direction propose de soutenir cette initiative en collaborant pour la communication des informations de thèse utile au coordinateur de la revue.

L'**ANAD** (*Association Nationale des Avocats et élèves-Avocats Docteurs en Droit*) souhaite intervenir auprès de nos doctorants et docteurs juristes. Son président, Monsieur LEGRAND, a émis le vœu de présenter l'association et d'échanger sous forme de webinar. Un tour de table est effectué afin de valider sa requête. De manière collégiale, les membres du Conseil donnent un avis favorable.

Madame ROUBY rappelle qu'un représentant de l'ED DESPEG au sein du COSP de DS4H devra être trouvé étant donné qu'elle fait désormais partie des membres permanents. Il a été proposé de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil de la mi-mai.

La réunion se termine à 19h05. Un sondage sera transmis aux membres du Conseil afin de fixer la date de la prochaine réunion. Monsieur LUPPI indique que celle-ci devrait si possible se tenir avant le 18 mai 2021.

Bien cordialement,

Professeure Flora BELLONE
Directrice de l'Ecole Doctorale
DESPEG 513